



Élections du Comité d'Établissement - 1er tour

22 novembre 2011

Division Finance

Choisissez le meilleur des CE, votez CFE-CGC/UNSA !

■ Comment le Comité d'Établissement peut-il infléchir la politique de l'entreprise ?

Le Comité d'Établissement a deux missions principales :

- Interpeler la Direction de l'entreprise, pour représenter et défendre les intérêts des personnels dans le cadre des réorganisations, des décisions relatives à la gestion économique et financière de l'entreprise, à la formation professionnelle, à l'égalité homme/femme, à l'organisation du travail. Le CE peut imposer à la Direction de préciser davantage ses projets en refusant de rendre un avis s'il n'a pas toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet, saisir l'Inspection du Travail ou les instances judiciaires si le droit n'est pas respecté dans les procédures de consultation.
- Mettre en place et gérer les activités sociales et culturelles (ASC) pour les personnels de son périmètre CE.

L'ensemble de ces Comités d'Établissement désigne le Comité Central d'Unité Économique et Sociale (CCUES) auquel l'entreprise doit présenter les sujets concernant tout le personnel et auquel les CE peuvent déléguer tout ou partie des Activités Sociales et Culturelles (prestations CE).

■ Nos engagements

- Exercer notre expertise pour analyser tous les projets de la Direction concernant l'établissement (réorganisations, déménagements...)
- Vérifier qu'ils sont pertinents au regard des métiers et de l'organisation du travail des personnels concernés, y compris via des audits d'experts externes si nécessaire.
- Vérifier qu'ils respectent scrupuleusement les droits des personnels, et actionner tous les leviers d'action à notre disposition, y compris juridiques, si ce n'est pas le cas.
- Formuler des propositions d'amélioration permettant à la fois un meilleur confort de travail et de meilleurs résultats.
- Si vous nous donnez un poids suffisant, mettre en place la même gestion des prestations CE qu'au CE de SCE (Orange Business Services) - voir www.lemelleurdesce.com

**Donnez-nous les moyens vous défendre :
plus nous aurons d'élus,
mieux nous pourrions faire valoir vos droits !**

■ Vos candidats CFE-CGC/UNSA

Titulaires

Suppléants

Collège 1 (1.1 à 2.2 - A à C)

Jocelyne JOVENIN - CSPCF Rouen
Stéphanie LADDACH - EM+CTX Losserand

Stéphanie LADDACH - EM+CTX Losserand
Jocelyne JOVENIN - CSPCF Rouen

Collège 2 (2.3 et D)

Claudine ANNAERT - CSPCF Rouen

Guy BIZEUL - CSPCF Marseille

Collège 3 (3.1 à 4.6 - Dbis à G)

Pierre POTIER - EM+CTX Arcueil
Christine DUBOIS-PAPILLON - CSPCF Rouen
Francine LEFETZ - EM+CTX Paris
Jean KRUMENACKER - EM+CTX Arcueil
Jean-Louis PIEGELIN - EM+CTX Lyon
Jean-François LEFEBVRE - EM+CTX Paris

Christine DUBOIS-PAPILLON - CSPCF Rouen
Eric LI DESTRI - CSPCF Vanves
Jean-François LEFEBVRE - EM+CTX Paris
Philippe BESSINE - EM+CTX Arcueil
Martine CARON - CSPCF Marseille
Etienne TURPIN - EM+CTX Paris

Pourquoi voter CFE-CGC/UNSA ?

La CFE-CGC/UNSA défend l'ensemble du personnel du Groupe France Télécom-Orange, non cadres et cadres, fonctionnaires et salariés. Dans un esprit d'équité, elle s'attache à obtenir pour tous les dispositions les plus avantageuses du droit et des accords d'entreprise.

■ Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Dans tous les CE où la CFE-CGC/UNSA sera majoritaire, elle s'engage à mettre en place le Tableau Magique.

La Direction verse aux CE près de 1000 € par personne pour les ASC, hors restauration. Et vous, que touchez vous ?

- Seuls les personnels de SCE (Orange Business Services), où la CFE-CGC/UNSA a la majorité au CE, touchent en moyenne 1000 € par personne. Le Tableau Magique permet à chacun de percevoir ses droits en fonction de sa classification et du nombre d'enfants, sans avance de fonds ni épargne préalable, sans passer par la case CCUES, sans QF inquisiteur et incohérent. **Résultat** : 97% des personnels de SCE bénéficient réellement du CE.

① www.lemelleurdesce.com

■ Emploi

La CFE-CGC/UNSA milite activement pour la relocalisation en France des services clients et la ré-internalisation des activités, pour offrir une perspective de carrière à chacun.

27 500 emplois ont été supprimés entre 2005 et 2009, sous la direction de Didier Lombard. Fermetures de sites, mobilités forcées, sous-traitance et délocalisations ont été les mots d'ordre d'une stratégie économiquement et socialement inacceptable. La CFE-CGC/UNSA l'a vigoureusement dénoncée, y compris dans la presse, jusqu'à obtenir le départ définitif de Didier Lombard.

- En avril 2011, la CFE-CGC/UNSA a signé le premier accord GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) depuis la privatisation de l'entreprise, car il met fin aux mobilités forcées. Malheureusement, les 10 000 emplois promis dans le cadre du « nouveau contrat social » d'ici fin 2012 ne seront pas atteints.
- La CFE-CGC/UNSA agit pour obtenir l'obligation de localiser les services clients en Europe (en France, de fait) pour tous les opérateurs utilisant des ressources du patrimoine national (fréquences mobiles, service universel). Elle a saisi le Conseil d'État sur ce thème dans le cadre de l'attribution des licences 4G.

■ Intéressement & participation

La CFE-CGC/UNSA défend l'esprit originel de la participation et de l'intéressement : partager le fruit du travail de tous.

Elle dénonce la baisse régulière de la participation et de l'intéressement versés aux personnels depuis 2008, année où le dividende a atteint le niveau exorbitant de 1,40 € par action.

- Après une bataille technique et juridique, la CFE-CGC/UNSA a obtenu une nouvelle définition des critères d'atteinte des objectifs,

pour en éliminer la part non contrôlable, et assurer la progressivité de l'intéressement en fonction des résultats.

- La CFE-CGC/UNSA continue de se battre pour que le même intéressement et l'intéressement exceptionnel soient versés à tous les personnels du Groupe.

① www.cfecgc-uns-ft-orange.org/participation-interessement-et-actionariat et www.adeas-ftgroup.org

■ Orange Success

L'action de la CFE-CGC/UNSA devrait déboucher sur un dédommagement des personnels ayant souscrit à l'offre PEG classique Orange Success.

Lors de la dernière cession d'actions aux personnels de France Télécom, *Orange Success*, lancée en décembre 2007, la CFE-CGC/UNSA a été la seule organisation à identifier une irrégularité dans l'opération, et à se battre pour la faire corriger.

Alors que les personnels avaient massivement souscrit (45% des personnels étaient prêts à investir la somme globale de 300 millions d'euros), la Direction et le Ministère de l'Économie ont décidé de privilégier l'offre à effet de levier (*Multiple Garanti*) proposée par Calyon (Crédit Agricole). Cela permettait à la Direction et à l'État d'économiser jusqu'à 120 M€ d'abondement qu'elle aurait dû verser aux personnels ayant souscrit à la formule *PEG Classique*.

Résultat : sur les 14,44 millions d'actions destinées aux personnels, 11 millions d'actions ont été attribuées... au Crédit Agricole, qui en a perçu les dividendes (1,40 € pour les exercices 2008 à 2010 + 0,60 € d'acompte sur le dividende 2011 versé en septembre 2011 = 52,8 M€), et qui devait conserver les actions à la fin de l'opération.

Dès le début de ce scandale, la CFE-CGC/UNSA s'est fortement mobilisée :

- En janvier 2008, elle a écrit au Ministère de l'Économie, et lancé une pétition auprès des personnels. Cette pétition a recueilli près de 3 000 signatures.
- Ni le Ministère ni la Direction n'acceptant de revoir l'opération, la CFE-CGC/UNSA a lancé un recours devant le Conseil d'État en mars 2008, et a participé à la création de l'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat Salarié du Groupe France Télécom-Orange)

Malgré nos relances régulières, il aura fallu attendre que Madame Lagarde quitte le Ministère de l'Économie pour que le Conseil d'État traite le dossier ! **Le rapporteur vient de conclure à la nécessité d'annuler le décret du Ministère, au motif que : « L'obligation de vente des actions à la banque [prévue dans l'offre *Multiple Garanti*] est contraire à l'esprit de la Loi sur l'épargne salariale car celle-ci vise la création d'un actionariat pérenne. »**

100% des voix seront attribuées à la CFE-CGC.

Chaque vote est essentiel. Le 22 novembre, tout dépend de vous.

Si nécessaire, votez par correspondance, mais surtout, votez !



Mieux comprendre l'entreprise pour agir ensemble.

CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

www.lemelleurdesce.com

La CFE-CGC/UNSA dit ce qu'elle fait, et prouve ce qu'elle dit : retrouvez sur notre site la version électronique complète de ce document, avec les liens cliquables vers les articles et documents cités : « Nos combats, nos résultats. Preuves à l'appui ! » - <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/elections-professionnelles-2011/>